

**Conseil d'administration
Séance du 17 décembre 2021**

**Délibération n°73-2021
Décision modificative n°2 du budget primitif 2021**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de sa séance du 26 mars 2021, le Conseil d'administration a voté son budget primitif 2021 par section et par chapitre. Une première décision modificative fut proposée lors de sa séance du 24 septembre.

Quelques ajustements de crédits sont à nouveau nécessaires par voie de décision modificative.

Ces ajustements sont principalement liés en recettes :

- aux subventions sollicitées dans le cadre des activités de recherche (Appel à projet du Ministère de la culture concernant le doctorat) : + 19 830€ ;
- à une subvention reçue du Ministère de la Culture dans le cadre du dispositif CulturePro : + 32 400€ ;
- ajustement des subventions reçue du Ministère de la Culture dans le cadre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants boursiers et au monitorat : -13 800€ ;
- une subvention d'investissement reçue du Ministère de la Culture : + 16 500€ à la section d'investissement.

Au niveau des dépenses :

- des charges de personnel supplémentaires liées aux opérations citées plus haut : + 9 288€ ;
- un ajustement au niveau du chapitre « charges exceptionnelles » et la ligne « bourses et prix » : -13 800€
- une augmentation des charges à caractère général du fait notamment des dépenses supplémentaires liée aux projets CulturePro et recherche : + 45 441 €

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le projet de décision modificative n°2 du budget 2021 de l'ésam Caen/Cherbourg présenté ci-dessus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE					
chapitre	libellé	BP 2021	DM1	DM2	BP2021+ DM1 + DM2
011	charges à caractère général	936 464,00		45 441,05	981 905,05
012	charges de personnel et frais assimilés	4 216 593,67	2 461,40	9 288,95	4 228 344,02
65	autres charges de gestion courante	17 000,00	2 500,00	-	19 500,00
66	charges financières	-	-		-
67	charges exceptionnelles	161 831,90	- 29 831,90	- 13 800,00	118 200,00
68	dotations aux provisions				-
022	dépenses imprévues		30 362,51		30 362,51
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 331 889,57	5 492,01	40 930,00	5 378 311,58
023	virement à la section d'investissement				
042	opération d'ordre entre sections	95 000,00	30 600,00		125 600,00
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement				
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		95 000,00	30 600,00		125 600,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					
total		5 426 889,57	36 092,01	40 930,00	5 503 911,58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE					
chapitre	libellé	BP 2021	DM1	DM2	BP2021+ DM1 + DM2
013	atténuations de charges	-	-		-
70	ventes de produits et prestations	341 519,39	8 480,61		350 000,00
73	produits issus de la fiscalité	2 500,00	-		2 500,00
74	dotations, subventions et autres participations	5 003 116,00	31 550,00	40 930,00	5 075 596,00
75	autres produits de gestion courante	2 500,00	- 1 400,00		1 100,00
76	produits financiers	-	-		-
77	produits exceptionnels	15 000,00	- 5 000,00		10 000,00
78	reprises sur provisions				-
total des recettes réelles de fonctionnement		5 364 635,39	33 630,61	40 930,00	5 439 196,00
042	opération d'ordre entre sections				
777	quote-part des subvention transférable au compte de résultat	3 350,00	2 461,40		5 811,40
total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 350,00	2 461,40		5 811,40
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		58 904,18	-		58 904,18
total		5 426 889,57	36 092,01	40 930,00	5 503 911,58

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE				
DEPENSES	BP 2021	DM1	DM2	BP2021+ DM1 + DM2
Opérations réelles				
Dépenses financières				
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	15 000,00	-		15 000,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	145 320,76	28 138,60	16 500,00	189 959,36
Total des opérations réelles	160 320,76	28 138,60		204 959,36
Opérations d'ordre				
139158 Reprise des subventions au compte de résultat	3 350,00	2 461,40		5 811,40
040 Opérations d'ordre entre sections				
Total des opérations d'ordre	3 350,00	2 461,40		5 811,40
Total des dépenses	163 670,76	30 600,00	16 500,00	210 770,76
001 Déficit d'investissement reporté				
Total réalisation + report	163 670,76	30 600,00		210 770,76

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE				
RECETTES	BP 2021	DM1	DM2	BP2021+ DM1 + DM2
Opérations réelles				
13 Subventions d'équipement reçues	-	16 500,00	16 500,00	16 500,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés				
Total des opérations réelles	-	16 500,00		16 500,00
Opérations d'ordre				
021 Virement de la section d'exploitation				
040 Amortissements	95 000,00	30 600,00		125 600,00
Total des opérations d'ordre	95 000,00	30 600,00		125 600,00
001 Solde d'exécution reporté	68 670,76			68 670,76
Total des recettes	163 670,76	30 600,00	16 500,00	210 770,76

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 16

Votants : 19

Vote : à l'unanimité des voix